

«MARCILLE quitte la rue du commerce !»
SOLDES EXCEPTIONNELLES
DU 24 JUIN AU 8 AOUT

ALESSI
CRISTEL
magimix
Etc.

Destockage massif

11, rue du Commerce - 74100 Annemasse - contact@marcille-sa.com

Bonneville

Page 23

Cadavre de la gare SNCF : sur la piste de l'homicide

Judi 18 juin 2009 - 22, avenue du Général-de-Gaulle - 74200 Thonon-les-Bains - Tél. 04 50 71 10 14

1,40 euro - N° 25

Le ^{Faucigny} Messenger

www.lemessenger.fr

5 ans après le crash de Charm el Cheikh « Flash Airlines, tout le monde s'en fiche »

L'accident du Rio-Paris fait revivre l'horreur aux familles clusiennes du crash de 2004. Elles gardent l'amertume d'un dossier qui stagne. Un nouveau mont Saint-Odile ?

Page 3

LA ROCHE-SUR-FORON

Rallye interdit : la colère gronde contre le préfet

La décision tardive de ne pas autoriser le rallye du pays rochois scandalise pilotes et organisateurs. Ils réfutent les raisons de sécurité invoquées.

Page 13

OFFERT avec
ce journal,
le supplément
été
2009

VALLEE DE L'ARVE



Josiane Scheppler, partie en plein combat

L'élue Verte au conseil régional est décédée dimanche 14 juin à l'âge de 58 ans. Hommage à une femme « droite, convaincante, humaniste ».

Page 23



Le torrent dévale sur la rampe du tunnel

CHAMONIX. L'accès au Mont-Blanc a été inondé.

Page 23

IMMOBILIER

Les propriétaires floués se raccrochent aux branches

Les produits immobiliers défiscalisés ne sont pas toujours de bonnes affaires. La Justice instruit des cas où les acheteurs se sont fait avoir.

Page 21



Bonne Fête Papa !
Samedi 20 juin
à Sallanches

cteurs
économiques de Sallanches
www.sallanches.com

Des paires de
chaussettes
fantaisies
offertes*

*à partir de 40€ d'achat,
dans la limite des stocks disponibles

R 28172 - 0618 - F: 140€



Ce numéro du Messenger est composé de deux cahiers : un 1^{er} cahier de 36 pages, un 2^e cahier Petites annonces et annonces légales de 24 pages.

Faits divers/Justice

Immobilier/Omnium finance

Manifestation le 19 juin pour les propriétaires floués

Appui de l'UFC Que choisir, plainte de l'assureur le Gan qui s'est constitué partie civile, intérêt croissant des médias. La Marigneroite, Claudy Giroz, présidente de l'Adim (Association de défense des investisseurs et mandataires victimes des opérateurs indélicats de produits de défiscalisation), entrevoit une lumière au bout d'un tunnel emprunté au début des années 2000. « On n'est jamais sûr de rien, mais là j'ai vraiment l'impression que ça bouge, que la Justice ne sera plus entravée. Les gens sont bien mobilisés. » Et l'Adim espère que cela va continuer : l'association organise une manifestation à Toulouse, le vendredi 19 juin, place du Capitole. Malgré la distance, Claudy Giroz a bon espoir que de nombreuses personnes de la vallée, elles aussi victimes, fassent le déplacement. « Notre site Internet reçoit beaucoup de visites, nous espérons au moins 500 personnes. »

Viser les proches, les amis

Pendant plusieurs années, cette habitante de Marignier était conseillère de la société toulousaine Omnium finance. Elle était chargée de vendre des appartements qui devaient ensuite donner lieu à une défiscalisation. Mais à la réception des bâtiments, certains de ces clients s'aperçoivent que de résidences de standing, il n'en est point question et que le locataire qui devait leur permettre de rentrer dans leur frais est aux abonnés absents (lire ci-dessous). Elle compte alors une cinquantaine de clients dans la vallée de l'Arve, des amis, des proches, des amis d'amis.

Grève de la faim

S'ensuit un bras de fer avec le promoteur qui assurait outre la construction, la location des immeubles. Et puis désespérée, elle entame une grève de la fin en décembre dernier. 19 jours sans s'alimenter. Éprouvée physiquement et nerveuse-

ment, elle décide de remonter la pente quand une information judiciaire est ouverte contre Omnium finance. « Depuis, l'enquête se poursuit toujours. C'est une grosse affaire, c'est pour cela que ça prend du temps. Je me suis rendue plusieurs fois à Toulouse. Beaucoup d'auditions ont été effectuées par la brigade financière du SRPJ de Toulouse, j'ai bon espoir que ça bouge, sous peu. Deux juges travaillent sur cette affaire et trois procureurs. » L'information judiciaire a été ouverte notamment pour escroquerie et faux en écriture.

Condamnations

Contacté Omnium finance, via l'agence Galivel qui s'occupe de ses relations presses, nous a fait parvenir un communiqué mettant en avant la condamnation de Claudy Giroz "le 25 mai 2009 par le tribunal correctionnel de Toulouse d'une peine de 3 mois de prison avec sursis et de 3 000 € de dommages et intérêts pour tentative de chan-



Claudys Giroz continue son combat.

tage." Il rappelle également la condamnation de Claudy Giroz pour dénigrement et une procédure en cours pour diffamation. « Ces deux affaires sont en appel, ils veulent juste me dénigrer, me déstabiliser, mais ils n'y arriveront pas, car je suis prête à tout pour sortir les gens des problèmes où je les ai mis », conclut la présidente de l'Adim.

Alexandra Collomb

« Une bonne mesure quand il n'y a pas de dérapages »

Le principe des lois de défiscalisation de type Robien, est simple : « lorsqu'une personne fait l'acquisition d'un logement, elle s'engage à le louer à un loyer, plafonné en fonction de la zone où il se situe, explique-t-on à l'étude notariale Converset, Uginet, Cabourdin, Leger Jus-kowiak, de Cluses. Les locataires sont acceptés en fonction de leurs ressources. » Les conditions remplies, la personne peut bénéficier d'amortissements fiscaux « allant de 8 à 2,5 %. Elle ne peut défiscaliser que lorsque l'appartement est loué et ce pendant les 9 premières années. Le propriétaire a en outre une obligation de louer dès la 1^{re} année. » Ces dispositifs ont pour but de relancer l'immobilier et d'avoir des logements aux loyers abordables. « Quelqu'un qui avait des revenus importants était incité à investir, car il était gagnant au niveau des

impôts. Une personne avec des revenus plus justes trouvait un loyer adapté. C'est un montage intéressant. Une bonne mesure quand il n'y a pas de dérapages. » Les dérapages en question, le notaire les connaît : « une construction dans un endroit où il n'y a pas de demandes, des intermédiaires qui prennent une bonne commission et font miroiter des économies d'impôts énormes... » Selon lui, « ce dispositif devrait être réservé aux personnes avec une surface financière importante, qui peuvent continuer à payer le logement, même s'il n'y a plus de locataire. Ça devrait être plus encadré, avec un délai de rétractation important. De même, les personnes qui ne sont pas encore propriétaires d'une résidence principale devaient en être exclues. » Enfin « rien de tel que de se rendre là où le bâtiment va être construit et de visiter dès que possible l'appartement. »

Des cas de Saint-Jeoire à Bonneville, en passant par Marignier

Florent Fontanel, de Marignier, par la voix de sa mère : « C'est un proche qui lui en a parlé, c'est toujours comme ça. Il a acheté sur plan "un Robien" à côté de Strasbourg, à Erstein, en mai 2006. C'était un studio avec une place de parking pour 134 000 €. Après déduction du loyer et des impôts, il devait rester à sa charge 300 € par mois. Maintenant, tout est pour lui, car il n'a pas de locataire. L'assurance locative qu'il avait prise ne le couvre plus, car le Gan ne paye plus, il a lui aussi déposé plainte contre Omnium finance. Le prêt a augmenté et il doit payer 821,77 € par mois. À 24 ans, c'est lourd ! En même temps, il a investi dans une résidence principale et il ne lui reste que 293 € pour vivre. Il a demandé un délai de grâce auprès du tribunal d'instance de Bonneville le temps de trouver une solution ; on saura en juillet si ça lui est accordé. Revendre le studio ? Il perdrait au minimum 40 000 €. Cela fait un an qu'on se bat pour que la vente soit annulée, pour qu'il récupère une vie normale et nous aussi. »

Éric Picca de Saint-Jeoire : « C'est par des connaissances au travail que l'on m'a conseillé d'acheter une maison à Blaye, à côté de Bordeaux. Je cherchais à investir après avoir touché de l'argent à la suite d'un décès. J'ai moi aussi acheté sur plan. Et très vite, ça a rapporté moins que ce qui était prévu. J'ai appris l'arnaque (payée 160 000 €, la maison est estimée aujourd'hui à 90 000 €), quand j'ai demandé des conseils à Claudy Giroz pour remplir ma déclaration d'impôts. C'est elle qui me l'a dit. Mais la conseillère qui me l'a vendue, elle, ne m'a jamais parlé de problème. Quand j'ai croisé son mari au boulot, je lui ai dit : "Omnium finance nous a vendu une merde, il faut qu'il nous la reprenne". Depuis, ils m'ont dit que ce n'était pas possible et ils ne m'ont plus donné de nouvelles. Mais je m'en tire bien, car c'est loué et j'ai de l'argent qui tombe tous les mois. Mais je serre les fesses pour que ça le reste ! Des conneries comme ça, on en fait qu'une dans une vie ! »

Christophe Guoin, de Bonneville, témoignait dans nos colonnes en décembre

dernier. Il avait acheté un F3 à Villefranche-sur-Saône, via Omnium et Claudy Giroz, pour 181 500 €. Peu après l'achat, il souhaite revendre pour acheter dans la vallée. L'agent immobilier qui l'accompagne l'assure, son bien ne vaut que 120 à 125 000. Du coup, il ne souhaite plus vendre, mais son appartement n'est pas loué. « Aujourd'hui, j'ai fini par réussir à retirer le mandat de gestion à Omnium finance et la nouvelle agence a trouvé un locataire en trois mois. Ça fait toujours 500 € qui rentrent. Maintenant que l'UFC que choisir nous soutient, que les médias en parlent, ça va bouger. Et bien sûr, je me rendrais à Toulouse pour la manifestation. »

Christian Piaux, habitant à l'époque Monnetier-Mornex (à côté d'Annemasse), aujourd'hui domicilié en Suisse : « J'ai été démarché par l'ami d'un ami. J'avais touché de l'argent de la vente d'un terrain et je voulais faire de la défiscalisation et réinvestir dans le haut standing. On m'a dit que je n'aurais à m'occuper de rien et que j'aurais

maximum 140 € par mois à sortir. J'ai investi dans un trois pièces à Vétraz-Monthoux. J'ai même failli acheter une maison à Mulhouse, avant que ma femme ne m'arrête ! Et elle a bien fait. J'ai acheté l'appartement 220 000 €. Très vite, le taux du prêt a augmenté, les honoraires de gestion et de location aussi. Au bout de six mois, il n'était toujours pas loué. Avant que cela fasse un an, j'ai appelé à de multiples reprises Omnium. Ils me demandent alors une première baisse de loyer, que j'accepte. Et là surprise, ils me disent que mon appartement est loué. Mais je sais par les voisins qu'il n'y a personne dedans. On sent le coup foireux, un faux bail "fait pour m'arranger" me disent-ils. Bientôt, Omnium me demande une nouvelle baisse de loyer que cette fois, je refuse. Et pour couronner le tout, il y a eu un dégât des eaux en juin 2008. Ils ne m'ont pas prévenu et en mars 2009, les travaux n'étaient toujours pas terminés et ce qui avait été fait, c'était la cata. On a dû vendre notre résidence principale. On n'a plus un rond, un crédit pour une nouvelle maison et pas de loyer qui rentre ! »

Bonneville

Flambée au Bois Jolivet

Un engin de chantier qui servait à la rénovation de quartier débutée depuis plusieurs semaines au Bois Jolivet a été incendié dans la nuit de lundi 15 à mardi 16 juin par un engin incendiaire de type cocktail Molotov, avenue Mozart.



Un engin de chantier flambé au cocktail Molotov.

Un autre engin a été pris

Scionzier

Mouvement chez Meister après une mise à pied

pour cible mais le feu n'a pas pris. Dans la même nuit, le tout entre 23 heures et 2 heures du matin, des containers de déchets ont aussi été flambés devant la maison d'arrêt. La semaine précédente, un autre engin avait été vandalisé.

La CGT de l'entreprise de décolletage Meister France à Scionzier avait appelé à un rassemblement mercredi 17 juin à 13 h 30 suite à la mise à pied d'un de ses salariés. Selon la CGT, celui-ci, syndiqué, avait posé en CE une question sur l'existence ou non de chèques-restaurants dans l'entreprise. Pour les représentants des sala-

riés, la mise à pied s'en était ensuivie, à compter du 9 juin. Le 17 devait se tenir l'entretien préalable. "Une attaque d'une autre époque" pour la CGT. La direction s'en tient pour le moment à la loi et a préféré ne pas s'exprimer dans cette affaire. L'entreprise est en cours de plan social, portant sur 29 personnes.

D.G.